



# Sarthe Nature Environnement

## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



ASSOCIATION LOI 1901 MEMBRE de FNE et FNAUT - AGRÉÉE « PROTECTION DE LA NATURE »  
et « JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE »

### Sarthe Nature Environnement

Contact : Jean-Christophe GAVALLET

Téléphone : 02 43 88 59 48

Mail : [sarthe-nature-env@wanadoo.fr](mailto:sarthe-nature-env@wanadoo.fr)

Le Mans, le 28 septembre 2017

### Objet : Enquête publique relative au projet de construction de la centrale photovoltaïque d'une puissance de 10MW dans l'enceinte de la gare de triage appartenant à la SNCF

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le cadre législatif, par sa loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, comporte 2 axes : renforcer l'indépendance énergétique et lutter contre le réchauffement climatique.

Le développement de la production d'énergies renouvelables fait partie des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie des Pays de Loire. Ce projet de construction s'inscrit parfaitement dans les orientations de la loi.

Ce projet permettra d'éviter de consommer l'équivalent de 5000 tonnes de CO2 par an.

Sa production est estimée à 11400MWh ce qui correspond à l'alimentation d'environ 2850 foyers hors chauffage électrique.

Notre association tient à souligner les points suivants :

#### 1) Sur les aménagements prévus et l'étude d'impact :

- La préservation de l'hélianthème faux alysson prise en compte dans l'étude d'impact doit être inscrite au cahier des charges.
- L'étude d'impact au sujet de la faune note la présence de lapins de garenne, ce qui n'est pas surprenant sur un terrain délaissé depuis très longtemps. Mais cette étude ne relève pas la présence des prédateurs du lapin de garenne. Une étude complémentaire permettrait de constater la présence de faune carnivore.
- La seule présence de lézards des murailles et d'orvets fragiles relevée par l'étude d'impact, nous paraît également incomplète. Tous les cheminots qui ont travaillé sur ce lieu reconnaissent la présence de serpents (couleuvres et vipères).
- Il est également noté que des passages seront aménagés pour la petite faune dans les clôtures périphériques. Son respect lors de la réception des travaux devra être constaté.
- Une deuxième étude concernant les chiroptères devait avoir lieu au printemps de cette année. Pouvons-nous en avoir connaissance ?



# Sarthe Nature Environnement

## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



ASSOCIATION LOI 1901 MEMBRE de FNE et FNAUT - AGRÉÉE « PROTECTION DE LA NATURE »  
et « JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE »

- Le fauchage mécanique, une fois le champ en service, devra se faire en fonction des moments de reproduction de la faune présente sur ce terrain et aussi à une hauteur minimale de 15cm.

2) Au-delà du principe de valorisation d'un terrain considéré comme une « friche industrielle », c'est l'application à CE terrain qui nous suggère quelques commentaires:

- Le dossier n'expose pas l'historique de cette parcelle, notée comme "*zone de fret délaissée par la SNCF, ... et ne comportant ni voie ferrée, ni bâtiment*". Quel était son statut, zone de dépôt ou autre? L'état actuel de la parcelle, son relief, les propos des anciens attribuent cet état aux trous de bombe laissés par le bombardement de la gare de triage durant la guerre.

La nature y aurait donc repris ses droits depuis près de 70 ans.

- Si cela est, comment expliquer la pauvreté de la faune notée dans l'étude d'impact: le seul mammifère repéré serait le lapin de garenne? Une exploration dans ce secteur \* avait révélé des traces de hérisson, de renard, de fouine, sans compter les petits rongeurs habituels, et au voisinage des ballasts les reptiles de tout genre ne manquaient pas.

\* *exploration faite dans le cadre de la préparation d'une exposition sur le train au Collège Vauguyon au moment où se construisait la ligne TGV Paris le Mans*

Nous demandons une nouvelle prospection faune sur ce terrain.

- D'autre part, si effectivement ce sont des bombes qui en ont façonné le relief, ne doit-on pas craindre de retrouver quelques explosifs lors des défrichements? Cette question est totalement absente du dossier.
- Si l'on regarde le plan général de la gare de triage, on constate qu'à l'ouest de la parcelle choisie se trouve un vaste secteur de voies ferrées totalement délaissées. Le terrain y est plat, nivelé, stable (ballast), bien sûr il reste les voies, rails et traverses, plus ou moins envahies par la végétation. C'est une véritable friche industrielle! La surface en est comparable à celle retenue, au moins égale à celle des secteurs A B C (carte des défrichements p 42) qui sont les plus boisés, les plus difficiles à réhabiliter
- Question: A-t-il été envisagé, voire étudié, le projet d'y implanter des panneaux solaires, en évitant au moins les secteurs ABC – ce qui amènerait de plus une économie de voies de communication à créer?

Le coût de la remise "au propre" de ce terrain est-il réellement supérieur au défrichage d'une parcelle accidentée au sous-sol incertain, et de surplus riche d'une biodiversité retrouvée au fil des ans?

En conclusion, si notre association soutient le principe de ce projet, novateur et vertueux, et qui s'inscrit parfaitement dans la loi de transition énergétique, elle tient à souligner **l'insuffisance notoire de l'étude d'impact** en ce qui concerne la faune présente sur le secteur, et demande des prospections complémentaires.



# Sarthe Nature Environnement

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT



ASSOCIATION LOI 1901 MEMBRE de FNE et FNAUT - AGRÉÉE « PROTECTION DE LA NATURE »  
et « JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE »

Peut-être qu'une étude plus fouillée aurait permis d'autres choix pour l'implantation des panneaux, et la préservation d'une partie au moins d'une zone qu'il est maintenant normal de considérer comme naturelle...

Nous remercions M le CE de prendre nos remarques en considération.

Pour Sarthe Nature Environnement, le Président

Jean Christophe GAVALLET,